

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2012/17

**Objet : Convention pour l'hébergement des personnels saisonniers recrutés au titre de la surveillance estivale des plages publiques**

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :  
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11  
Vote(s) pour 11  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMELOUD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)  
Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMELOUD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que depuis 2010, le S.M.A.D.E.S.E.P., n'ayant pas capacité à fournir un hébergement saisonnier, a sollicité le Centre Jean CLUZEL P.E.P. 05 pour lui permettre de répondre à ce service supplémentaire rendu aux personnels BNSSA recrutés dans le cadre de la surveillance des plages publiques de Serre-Ponçon. Le Centre Jean CLUZEL (I.M.E) assure en effet pendant la période scolaire l'accueil d'enfants et de jeunes adultes sur la Commune de Savines-le-Lac. Dans cette perspective, il dispose d'une villa et un appartement extérieurs au Centre autorisant l'hébergement de publics périphériques aux personnes dont il s'occupe (famille, encadrement...). Ces logements demeurent inoccupés pendant l'essentiel de la période estivale des vacances scolaires. Compte tenu de la qualité de l'accueil des travaux engagés par le centre Jean Cluzel pour optimiser l'accueil des BNSSA, il est proposé d'augmenter la location à 1 200 € (au lieu de 1 000 € ces dernières années).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération 2012-16 du 25 juin 2012 relative à la convention passée entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et le S.D.I.S. 05 pour la surveillance estivale des plages publiques de la retenue de Serre-Ponçon (partie haut-alpine) ;

**CONSIDERANT :**

- La nécessité pour le S.M.A.D.E.S.E.P. d'assurer de manière convenable l'hébergement estival des surveillants de baignade recrutés par le S.D.I.S. 05 en application de la délibération précitée ;
- Les possibilités matérielles que le Centre Jean CLUZEL a capacité à mobiliser en la matière sur la base d'un partenariat très positif ;
- La volonté du S.M.A.D.E.S.E.P. que de soutenir et reconnaître l'importance économique et sociale de ce centre médico-éducatif ;
- Le souhait du Centre Jean CLUZEL de répondre à son niveau aux difficultés, notamment éprouvés par les collectivités locales, pour loger correctement les actifs saisonniers présents durant la période estivale sur le territoire de Serre-Ponçon.

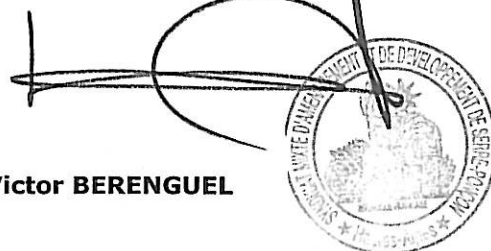
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 25 juin 2012 :**

- **DECIDE** d'approuver la convention partenariale ci-jointe concernant l'hébergement saisonnier des surveillants de baignade recrutés par le S.D.I.S. 05 pour les plages publiques gérées par le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- **AUTORISE** le Président à signer chaque année ladite convention avec le Centre Jean CLUZEL ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'application de ladite convention seront prélevés aux articles 6288.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Le Président,**



**Victor BERENGUEL**